



CSA-SD de l'Aude,

9 février 2024

## Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Les résultats des élèves dans les enquêtes nationales et internationales le montrent : notre institution ne parvient pas à faire progresser près d'un quart de nos élèves. Pour le SNALC, c'est que notre collège unique ne répond plus aux attentes.

Voilà plusieurs années que nos collègues réclament des classes moins chargées, et que lors des conseils de classe l'hétérogénéité est présentée comme un frein aux progrès des élèves. Nous constatons en effet que les capacités des bons élèves s'étiolent, que les élèves en difficulté ne sont pas suffisamment aidés, que les élèves qui réussissent moyennement sont oubliés et finissent par avoir eux aussi des difficultés. Le SNALC est défenseur d'un collège pour tous, mais qui permette surtout à chacun de réussir.

C'est la raison pour laquelle nous avons accueilli avec intérêt le projet de répartir les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> dans des groupes de niveau flexibles en français et mathématiques, puis de poursuivre cette organisation en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pour la rentrée 2025.

Cette réforme ambitieuse mérite cependant une préparation tout aussi ambitieuse et des moyens à la hauteur de l'enjeu. On nous avait d'ailleurs promis de la « dentelle » dans la mise en œuvre de cette réforme. Malheureusement tout est précipité, et dans l'urgence imposée par le calendrier de préparation de la rentrée, les bonnes idées initiales se heurtent à la réalité.

Première difficulté : il n'y a à ce jour aucun décret pour officialiser les évolutions souhaitées par le Ministère. Ce n'est pas un détail. Si l'Education Nationale se met hors-la-loi, elle n'a plus de légitimité à assurer l'instruction des enfants de la Nation. Notre institution, qui est l'un des piliers de la République, se doit d'être exemplaire. Souhaitons donc que ce décret arrive très prochainement : l'Education Nationale ne peut tout de même pas fonctionner à partir d'annonces médiatiques, au gré des humeurs politiques du moment !

Deuxième difficulté : la constitution des groupes. Qu'est-ce qui permettra de déterminer dans quel groupe placer tel ou tel élève ? Quid des élèves en situation de handicap qui se partagent un AESH dans la même classe mais pourraient avoir des besoins différents en français et mathématiques ? Selon quelle périodicité réévaluer la constitution des groupes pour permettre aux élèves de progresser ? Il faut également

prévoir sans doute des heures de concertation entre les collègues pour la mise en place de ces groupes : est-ce que cela est prévu dans les dotations horaires ?

Pour permettre le passage d'un groupe à l'autre, il faut sans doute définir différents paliers d'apprentissage dans les programmes de français et mathématiques, mettre les progressions à l'unisson pour permettre des passerelles. Cela ne peut s'improviser ou se faire entre deux portes.

Troisième difficulté : les dotations horaires. La mise en place de ces groupes crée de nouveaux besoins horaires, assez importants. Nous ne comprenons pas pourquoi les dotations aux établissements ne comblent pas complètement ces nouveaux besoins. Les établissements, qui devaient déjà auparavant gérer la pénurie, pour mettre en place des options et des groupes à effectifs réduits en sciences ou en langues par exemple, doivent ponctionner dans les marges pour abonder ces nouveaux groupes de français et mathématiques, au détriment des autres dispositifs. Nous constatons par ailleurs que l'accompagnement académique pour certains établissements s'est plutôt réduit, ce qui interroge.

Enfin, nous attendons également des éclaircissements sur un certain nombre d'autres points, par exemple concernant les moyens sur lesquels seront financés les cours de théâtre annoncés ou le renforcement de l'EMC.

Ainsi, quand d'autres se disent opposés au « choc des savoirs », le SNALC réaffirme son attachement à la transmission des connaissances. Mais la réforme annoncée demande du temps de préparation et l'adhésion des équipes : les changements doivent être accompagnés, car nos collègues en ont assez d'être choqués.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le SNALC a boycotté ce CSASD vendredi dernier. Notre syndicat est attaché à préserver un dialogue social constructif et de qualité, dans l'intérêt de l'Education Nationale et de ses personnels, que nous représentons. Or, il ne peut y avoir de véritable dialogue si les parties concernées n'ont pas toutes les cartes en main.

Les avis que nous allons être amenés à vous donner doivent être mûrement réfléchis et non motivés par l'humeur de l'instant : nos décisions ont en effet des conséquences sur la qualité de l'enseignement offert aux élèves, mais aussi sur les conditions de travail et sur la vie personnelle de nos collègues.

C'est donc pour préparer au mieux cette instance et vous donner un avis éclairé que le SNALC vous a demandé que figure dans les documents préparatoires le projet de carte scolaire 1<sup>e</sup> degré dont il va être question aujourd'hui.

Nous saluons le travail de vos services, qui nous ont transmis un fichier contenant les effectifs de toutes les écoles. Mais le SNALC s'interroge sur les critères de l'arbitrage qui va être mené. Si vraiment la carte scolaire ne se réduit pas à une opération comptable, alors nous souhaitons savoir ce qui va guider les décisions d'ouvertures ou de fermetures de classes. Peut-être faudrait-il par exemple ajouter dans les tableaux la proportion d'élèves qui bénéficient d'une notification MDPH. Nous travaillons sur des moyennes quand il faudrait une analyse fine des situations.

Le SNALC rappelle également l'importance de ne pas avoir une gestion à courte vue. Il arrive régulièrement qu'une décision d'ouverture ou de fermeture soit annulée une année après avoir été prise, ce qui n'est pas sans conséquences pour les collègues impactés par ces mesures de carte scolaire. Il est souhaitable autant que possible de se projeter sur plusieurs années.

Plus particulièrement enfin, le SNALC s'étonne que des décisions de fermetures de classe aient été annoncées à certains collègues comme actées et définitives alors que l'instance qui doit entériner de telles décisions n'a pas eu lieu. Est-ce à dire que l'avis des organisations syndicales ne compte plus ? Cessons alors de perdre du temps dans un pseudo-dialogue social. (Mais le SNALC considère quant à lui qu'il est de l'intérêt de l'institution de s'appuyer sur les représentants de ses personnels...)

Et si notre avis a encore quelque poids, sachez donc que nous ne pouvons nous satisfaire, nous, que le département audois soit doté une fois encore de 0 moyens : dans ces conditions, les ouvertures de classes ou l'augmentation des moyens de remplacement nécessaires ne pourront se faire qu'en dégradant les conditions de travail dans certaines écoles, ce qu'évidemment nous désapprouvons.

Les représentants du **SNALC** au CSA-SD de l'Aude

The logo for SNALC (Syndicat National des Enseignants de l'École Supérieure) features the word "snalc" in a bold, blue, lowercase sans-serif font. A stylized orange and blue swoosh underline is positioned beneath the letters. Below the main text, the tagline "de l'école au supérieur" is written in a smaller, orange, lowercase sans-serif font.

**snalc**  
de l'école au supérieur